

SECTION A – NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A01 AGRICULTURE; SYLVICULTURE; ÉLEVAGE; CHASSE; PIÉGEAGE; PÊCHE

A01N CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX, OU DE PARTIES DE CEUX-CI; BIOCIDES, P.EX. EN TANT QUE DÉSINFECTANTS, PESTICIDES, HERBICIDES (préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette A61K; procédés ou appareils pour la désinfection ou la stérilisation en général, ou pour la désodorisation de l'air A61L); **PRODUITS REPOUSSANT OU ATTIRANT LES ANIMAUX NUISIBLES** (leurres A01M 31/06; préparations à usage médical A61K); **RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX** (composés en général C01, C07, C08; engrais C05; compositions pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

- (1) La présente sous-classe couvre: [3]
 - les compositions, les présentations, les méthodes d'application de substances déterminées, ou l'utilisation de compositions ou de composés utilisés seuls; [7]
 - les stérilisants chimiques pour la stérilisation sexuelle des invertébrés, p.ex. des insectes (stérilisants sexuels à d'autres fins A61K). [7]
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les substances qui affectent la croissance d'un végétal uniquement par apport de substances nutritives normalement nécessaires à la croissance, c. à d. de nourriture pour le végétal, ainsi que les substances utilisées pour prévenir ou guérir des déficiences minérales chez les végétaux, p.ex. le chélate de fer ajouté pour guérir la chlorose, qui sont couvertes par la classe C05. [3]
- (3) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "régulateurs de croissance des végétaux" sont les substances, comme les auxines, qui altèrent le végétal à la suite d'une modification chimique du métabolisme végétal. [3]
- (4) L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A01P. [8]

Schéma général

CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX.....	1/00, 3/00	contenant des composés organiques 27/00 à 57/00, 61/00
BIOCIDES, PRODUITS REPOUSSANT OU ATTIRANT LES ANIMAUX NUISIBLES, RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX		contenant des composés inorganiques 59/00
		contenant des micro-organismes, des enzymes, des extraits animaux ou végétaux 63/00, 65/00
Présentation ou mode d'emploi.....	25/00	

Conservation de corps humains ou animaux ou de végétaux, ou de parties de ceux-ci

- 1/00 Conservation de corps humains ou animaux, ou de parties de ceux-ci** (conservation des produits alimentaires A23; préparations à usage médical contenant des substances, provenant de mammifères ou d'oiseaux, p.ex. du sang, du sperme, A61K 35/12; culture de cellules ou de tissus C12N 5/00)
- 1/02 . Conservation de parties vivantes
- 3/00 Conservation de végétaux ou de parties de ceux-ci, p.ex. par inhibition de l'évaporation, avec amélioration de l'aspect des feuilles** (conservation des produits alimentaires A23; conservation ou mûrissement chimique des fruits ou des légumes A23B 7/00); **Mastic à greffer**
- 3/02 . Maintien de la fraîcheur des fleurs coupées au moyen de produits chimiques (appareils à cet effet A01G 5/06)
- 3/04 . Mastic à greffer

Biocides; Produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles; Régulateurs de croissance des végétaux [3]

- (1) Il est important de tenir compte des définitions des groupes d'éléments chimiques qui suivent le titre de la section C. [3]
- (2) Dans les groupes A01N 27/00 à A01N 65/00, sauf indication contraire, un ingrédient actif est classé à la dernière place appropriée. [3]
- (3) Une composition, c'est-à-dire un mélange de deux ou plusieurs ingrédients actifs, est classée dans le dernier des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00 qui prévoit au moins un de ces ingrédients actifs. [8]
- (4) Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Cette partie peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite. [8]

- (5) Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) ou la note (4) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". [8]
- (6) Un composé décrit comme existant sous forme de tautomères est classé comme s'il était sous la forme énoncée en dernier lieu dans le système. [3]
- (7) Les composés couverts par différents groupes principaux en raison des parties de leur formule pouvant être choisies entre différentes possibilités spécifiées sont classés dans chacun des groupes principaux concernés. [3]
- (8) Les sels formés entre plusieurs composés organiques sont classés comme le composé qui fournit l'ion essentiel, et sont aussi classés comme le composé qui fournit l'autre ion. [3]
- (9) Les sels ou les chélates métalliques d'un composé organique sont classés comme le composé. [3]
- (10) Dans la présente sous-classe, un aliment n'est pas considéré comme un ingrédient actif. [3]
- (11) Différents produits appliqués successivement, à différents moments, sont considérés comme un mélange de tous les produits utilisés. [3]
- (12) Les compositions synergiques ou potentialisées sont classées comme si le synergiste ou le potentiateur était un ingrédient actif. [3]
- (13) Dans les groupes A01N 25/00 à A01N 65/00, le symbole X représente l'azote, l'oxygène, le soufre ou un halogène; le symbole Y représente l'azote, l'oxygène ou le soufre. Une ligne pointillée entre les atomes indique une liaison facultative, p.ex.,... représente une ou deux liaisons simples ou une liaison double. [3]
- 25/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, caractérisés par leurs formes, ingrédients inactifs ou modes d'application** (appareils de destruction des animaux ou plantes nuisibles A01M; papier fongicide, bactéricide, insecticide, désinfectant ou antiseptique D21H); **Substances réduisant les effets nocifs des ingrédients actifs vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles** [3]
- 25/02 . contenant des liquides comme supports, diluants ou solvants [3]
- 25/04 . . Dispersions ou gels (mousses A01N 25/16) [3]
- 25/06 . . . Aérosols [3]
- 25/08 . contenant des solides comme supports ou diluants [3]
- 25/10 . . Composés macromoléculaires [3]
- 25/12 . Poudres ou granulés (A01N 25/26 a priorité) [3]
- 25/14 . . mouillables [3]
- 25/16 . Mousses [3]
- 25/18 . Compositions émettant des vapeurs ou fumées avec libération retardée ou prolongée (fumigateurs A01M 13/00) [3]
- 25/20 . Compositions combustibles ou génératrices de chaleur [3]
- 25/22 . contenant des ingrédients stabilisant les ingrédients actifs [3]
- 25/24 . contenant des ingrédients augmentant l'adhérence des ingrédients actifs [3]
- 25/26 . sous forme de particules revêtues [3]
- 25/28 . . Microcapsules [3]
- 25/30 . caractérisés par les agents tensio-actifs [3]
- 25/32 . Ingrédient réduisant l'effet nocif des substances actives vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles, p.ex. réducteurs de toxicité, compositions autodestructrices [3]
- 25/34 . Formes façonnées, p.ex. feuilles, non prévues dans l'un quelconque des autres sous-groupes du présent groupe principal [3]
- 27/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures** [3]
- 29/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures halogénés** [3]
- 29/02 . Composés acycliques ou composés contenant un halogène lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cycloaliphatique [3]
- 29/04 . l'atome d'halogène étant lié directement à un système carbocyclique [3]
- 29/06 . . Hexachlorocyclohexane [3]
- 29/08 . . l'atome d'halogène étant lié directement à un système polycyclique [3]
- 29/10 . l'atome d'halogène étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique aromatique [3]
- 29/12 . . Di-1,1 halo ou tri-1,1,1 halo aryl-2 éthane ou éthylène, ou leurs dérivés, p.ex. DDT [3]
- 31/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques de l'oxygène ou du soufre** [3]
- 31/02 . Composés acycliques [3]
- 31/04 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique carbocyclique [3]
- 31/06 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique cycloaliphatique [3]
- 31/08 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 31/10 . . Pentachlorophénol [3]
- 31/12 . . Bis-chlorophénols [3]
- 31/14 . . Ethers [3]
- 31/16 . . avec plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre liés directement au même système cyclique aromatique [3]
- 33/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux contenant des composés organiques de l'azote** [3]
- 33/02 . Amines; Composés d'ammonium quaternaire [3]
- 33/04 . . l'atome d'azote étant lié directement à des atomes de carbone aliphatiques ou cycloaliphatiques [3]
- 33/06 . . l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 33/08 . . contenant de l'oxygène ou du soufre [3]
- 33/10 . . . au moins un atome d'oxygène ou de soufre au moins étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 33/12 . . Composés d'ammonium quaternaire [3]
- 33/14 . comportant des liaisons azote-halogène [3]
- 33/16 . comportant des liaisons azote-oxygène [3]
- 33/18 . . Composés nitrés [3]
- 33/20 . . . contenant de l'oxygène ou du soufre lié au squelette carboné contenant le groupe nitro [3]
- 33/22 au moins un atome d'oxygène ou de soufre et au moins un groupe nitro étant liés directement au même système cyclique aromatique [3]

- 33/24 . . un seul atome d'oxygène étant lié à l'atome d'azote [3]
- 33/26 . comportant des liaisons azote-azote, p.ex. des azides, composés diazoaminés, composés diazonium, dérivés de l'hydrazine [3]
- 35/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. un radical aldéhyde [3]**
- 35/02 . contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés aliphatiquement; Leurs dérivés, p.ex. acétals [3]
- 35/04 . contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés directement à un système cyclique aromatique, p.ex. acétophénone; Leurs dérivés, p.ex. acétals [3]
- 35/06 . contenant des groupes cétone ou thiocétone faisant partie d'un cycle, p.ex. cyclohexanone, quinone; Leurs dérivés, p.ex. cétals [3]
- 35/08 . au moins une des liaisons carbone-hétéro-atome étant une liaison carbone-azote [3]
- 35/10 . . comportant une double liaison carbone-azote [3]
- 37/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant trois liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus deux liaisons à un halogène, p.ex. acides carboxyliques (contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques, A01N 53/00) [3]**
- 37/02 . Acides carboxyliques saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/04 . . polybasiques [3]
- 37/06 . Acides carboxyliques non saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/08 . contenant des groupes carboxyliques, ou leurs thio-analogues, liés directement par l'atome de carbone à un cycle cycloaliphatique; Leurs dérivés [3]
- 37/10 . Acides carboxyliques aromatiques ou araliphatiques, ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/12 . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\text{O}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}\equiv\text{C}_n\equiv\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{Y}}}\text{---}, \text{ dans lequel } \text{C}_n$$
représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues [3]
- 37/14 . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\text{O}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}\equiv\text{X}\text{---}; \text{ Leurs thio-analogues [3]}$$
- 37/16 . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\text{O}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{Y}}}\text{---}; \text{ Leurs thio-analogues [3]}$$
- 37/18 . contenant le groupe $-\text{CO}-\text{N}\langle$, p.ex. amides ou imides d'acide carboxylique; Leurs thio-analogues [3]
- 37/20 . . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{N}}}\equiv\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}\equiv\text{C}_n\equiv\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{Y}}}\text{---}, \text{ dans lequel } \text{C}_n$$
représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues [3]
- 37/22 . . l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique, p.ex. anilides [3]
- 37/24 . . . contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié directement au même système cyclique aromatique [3]
- 37/26 . . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{N}}}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}\equiv\text{X}\text{---}; \text{ Leurs thio-analogues [3]}$$
- 37/28 . . contenant le groupe

$$-\text{CO}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{N}}}\equiv\text{X}\text{---}; \text{ Leurs thio-analogues [3]}$$
- 37/30 . . contenant les groupes $-\text{CO}-\text{N}\langle$ et

$$\overset{\textstyle \text{O}}{\parallel}\text{---}\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}\equiv\text{X}\text{---}, \text{ les deux étant liés directement par}$$
leur atome de carbone au même squelette carboné, p.ex. $\text{H}_2\text{N}-\text{NH}-\text{CO}-\text{C}_6\text{H}_4-\text{COOCH}_3$; Leurs thio-analogues [3]
- 37/32 . . Imides cycliques d'acides carboxyliques polybasiques ou de leurs thio-analogues [3]
- 37/34 . Nitriles [3]
- 37/36 . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou d'un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre lié par une liaison simple, liés au même squelette carboné, cet atome d'oxygène ou de soufre ne faisant pas partie d'un groupe carboxylique ou d'un thio-analogue, ou d'une de leurs dérivés, p.ex. acides hydroxycarboxyliques [3]
- 37/38 . . contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié à un système cyclique aromatique [3]
- 37/40 . . . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre liés au même système cyclique aromatique [3]
- 37/42 . contenant dans le même squelette carboné un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome de carbone ne comportant que deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. acides cétocarboxyliques [3]
- 37/44 . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'azote lié au même squelette carboné par une liaison simple ou double, cet atome d'azote ne faisant pas partie d'un dérivé ou d'un thio-analogue d'un groupe carboxylique, p.ex. acides aminocarboxyliques [3]
- 37/46 . . Dérivés N-acylés [3]
- 37/48 . . Acides nitrocarboxyliques; Leurs dérivés [3]
- 37/50 . . l'atome d'azote étant lié au squelette carboné par une double liaison [3]
- 37/52 . contenant des groupes

$$\text{---}\text{X}-\overset{\textstyle \vdots}{\underset{\textstyle \vdots}{\text{C}}}=\text{N}-, \text{ p.ex. amidines d'acides}$$
carboxyliques [3]
- 39/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés aryloxy- ou arylthioaliphatiques ou cycloaliphatiques, comportant le groupe**

$$\text{Ar}-\text{O}-\text{C}_n\equiv\text{Y} \text{ ou}$$

$$\text{Ar}-\text{S}-\text{C}_n\equiv\text{Y}, \text{ p.ex. phénoxyéthylamine, phénylthio-acétonitrile, phénoxyacétone [3]}$$

Note

Dans le présent groupe, le symbole C_n représente un squelette carboné ne contenant pas de système cyclique aromatique dans lequel $n \geq 2$. [3]

(ii) le plus grand nombre d'hétéro-atomes en tant que chaînons cycliques.

Les chaînons cycliques partagés par plusieurs cycles sont considérés comme étant un chaînon de chacun de ces cycles. [3]

- 39/02 . Acides aryloxy-carboxyliques; Leurs dérivés [3]
 39/04 . . Acides aryloxy-acétiques; Leurs dérivés [3]
41/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de soufre lié à un hétéro-atome [3]
 41/02 . comportant une liaison double soufre-oxygène [3]
 41/04 . . Acides sulfoniques; Leurs dérivés [3]
 41/06 . . . Amides d'acides sulfoniques [3]
 41/08 . . . Halogénures d'acides sulfoniques; Acides alpha-hydroxysulfoniques; Acides aminosulfoniques; Acides thiosulfoniques; Leurs dérivés [3]
 41/10 . . Sulfones; Sulfoxydes [3]
 41/12 . ne comportant pas de liaison soufre-oxygène, p.ex. polysulfures [3]
43/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés hétérocycliques (contenant des anhydrides cycliques, des imides cycliques A01N 37/00; contenant des composés de formule $X_m \equiv C_n - N \langle C \rangle$ ne comportant qu'un hétérocycle dans lesquels $m \geq 1$ et $n \geq 0$ et $-N \langle C \rangle$ est une pyrrolidine, une pipéridine, une morpholine, une thiomorpholine, une pipérazine ou une polyméthylèneimine, non substituée ou substituée par un alkyle, comportant au moins quatre groupes CH_2 A01N 33/00 à A01N 41/12; contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. esters comportant des hétérocycles, A01N 53/00) [3]

(1) Dans le présent groupe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "hétérocycle" est un cycle comportant, en tant que chaînon du cycle, au moins un atome d'halogène, d'azote, d'oxygène ou de soufre;
- "pontés" signifie la présence d'au moins une fusion autre que celles en ortho, en péri et en spiro;
- deux cycles sont "condensés" s'ils partagent au moins un chaînon cyclique, c. à d. que les cycles spiro et pontés sont considérés comme condensés;
- "système cyclique condensé" est un système dans lequel tous les cycles sont condensés entre eux. [3]

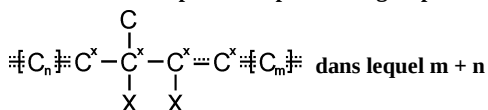
(2) Dans le présent groupe, le nombre de cycles dans un système cyclique condensé est égal au nombre de coupures nécessaires pour convertir le système cyclique en une chaîne acyclique. Les cycles déterminants dans un système condensé sont choisis selon les critères suivants pris l'un après l'autre:

(i) le plus petit nombre de chaînons cycliques,

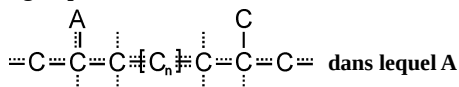
- 43/02 . comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre comme uniques hétéro-atomes du cycle [3]
 43/04 . . avec un hétéro-atome [3]
 43/06 . . . des cycles à cinq chaînons [3]
 43/08 . . . avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [3]
 43/10 . . . avec le soufre comme hétéro-atome du cycle [3]
 43/12 . . . condensés avec un carbocycle [3]
 43/14 . . . des cycles à six chaînons [3]
 43/16 . . . avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [3]
 43/18 . . . avec le soufre comme hétéro-atome du cycle [3]
 43/20 . . . des cycles à trois ou quatre chaînons [3]
 43/22 . . . des cycles à plus de six chaînons [3]
 43/24 . . avec plusieurs hétéro-atomes [3]
 43/26 . . . des cycles à cinq chaînons [3]
 43/28 . . . avec deux hétéro-atomes en positions 1,3 [3]
 43/30 . . . avec deux atomes d'oxygène en positions 1,3, condensés avec un carbocycle [3]
 43/32 . . . des cycles à six chaînons [3]
 43/34 . comportant des cycles avec un atome d'azote comme unique hétéro-atome du cycle [3]
 43/36 . . des cycles à cinq chaînons [3]
 43/38 . . . condensés avec des carbocycles [3]
 43/40 . . des cycles à six chaînons [3]
 43/42 . . . condensés avec des carbocycles [3]
 43/44 . . des cycles à trois ou quatre chaînons [3]
 43/46 . . des cycles à plus de six chaînons [3]
 43/48 . comportant des cycles avec deux atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [3]
 43/50 . . Diazoles-1,3; Diazoles-1,3 hydrogénés [3]
 43/52 . . condensés avec des carbocycles, p.ex. benzimidazoles [3]
 43/54 . . Diazines-1,3; Diazines-1,3 hydrogénées [3]
 43/56 . . Diazoles-1,2; Diazoles-1,2 hydrogénées [3]
 43/58 . . Diazines-1,2; Diazines-1,2 hydrogénés [3]
 43/60 . . Diazines-1,4; Diazines-1,4 hydrogénées [3]
 43/62 . . comportant des cycles à trois, quatre ou plus de six chaînons [3]
 43/64 . comportant des cycles avec trois atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [3,4]
 43/647 . . Triazoles; Triazoles hydrogénés [4]
 43/653 . . . Triazoles-1,2,4; Triazoles-1,2,4 hydrogénés [4]
 43/66 . . Triazines-1,3,5 non hydrogénées et non substituées sur les atomes d'azote du cycle [3]
 43/68 . . . avec deux ou trois atomes d'azote liés directement aux atomes de carbone du cycle [3]
 43/70 . . . Diamino-triazines-1,3,5 avec un seul atome d'oxygène, de soufre ou d'halogène ou un seul groupe cyano, thiocyno ($-SCN$), cyanato ($-OCN$) ou azido ($-N_3$) lié directement à un atome de carbone du cycle [3]
 43/707 . . Triazines-1,2,3 ou -1,2,4; Triazines-1,2,3 ou -1,2,4 hydrogénées [4]

- 43/713 . comportant des cycles avec au moins quatre atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [4]
- 43/72 . comportant des cycles avec des atomes d'azote et des atomes d'oxygène ou de soufre, comme hétéro-atomes du cycle [3]
- 43/74 . . des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 [3]
- 43/76 . . . Oxazoles-1,3; Oxazoles-1,3 hydrogénés [3]
- 43/78 . . . Thiazoles-1,3; Thiazoles-1,3 hydrogénés [3]
- 43/80 . . des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,2 [3]
- 43/82 . . des cycles à cinq chaînons avec trois hétéro-atomes [3]
- 43/824 . . . Oxa(thia)diazoles-1,3,4; Oxa(thia)diazoles-1,3,4 hydrogénés [6]
- 43/828 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,3; Oxa(thia)diazoles-1,2,3 hydrogénés [6]
- 43/832 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,5; Oxa(thia)diazoles-1,2,5 hydrogénés [6]
- 43/836 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,4; Oxa(thia)diazoles-1,2,4 hydrogénés [6]
- 43/84 . . des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,4 [3]
- 43/86 . . des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 [3]
- 43/88 . . des cycles à six chaînons avec trois hétéro-atomes [3]
- 43/90 . comportant plusieurs hétérocycles déterminants condensés entre eux ou avec un système carbocyclique commun [3]
- 43/92 . comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'halogène comme hétéro-atomes du cycle [3]
- 45/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant au moins trois cycles carbocycliques condensés entre eux, un cycle au moins n'étant pas un cycle à six chaînons** (hydrocarbures halogénés A01N 29/08; condensés avec des hétérocycles A01N 43/00) [3]
- 45/02 . comportant trois cycles carbocycliques [3]
- 47/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone ne faisant pas partie d'un cycle et ne comportant pas de liaison à un atome de carbone ou d'hydrogène, p.ex. dérivés de l'acide carbonique** (tétrahalogénures de carbone A01N 29/02) [3]
- 47/02 . l'atome de carbone ne comportant pas de liaison à un atome d'azote [3]
- 47/04 . . contenant des groupes $\text{>N-S-C}\equiv\text{Hal}_3$ [3]
- 47/06 . . contenant des groupes -O-CO-O- ; Leurs thio-analogues [3]
- 47/08 . l'atome de carbone comportant une ou plusieurs liaisons simples à des atomes d'azote [3]
- 47/10 . . Dérivés de l'acide carbamique, c. à d. contenant le groupe -O-CO-N< ; Leurs thio-analogues [3]
- 47/12 . . . contenant un groupe -O-CO-N< , ou un de ses thio-analogues, non directement lié à un cycle et l'atome d'azote n'étant pas un chaînon d'un hétérocycle [3]
- 47/14 Leurs di-thio analogues [3]
- 47/16 . . . l'atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle [3]
- 47/18 . . . contenant un groupe -O-CO-N< , ou un de ses thio-analogues, lié directement à un hétérocycle ou à un cycle cycloaliphatique [3]
- 47/20 . . . Leurs dérivés N-arylés [3]
- 47/22 . . . Leurs esters O-arylés ou S-arylés [3]
- 47/24 . . . contenant les groupes
- $$\begin{array}{c} \vdots \\ \text{---X-O-CO-N<} \\ \vdots \end{array},$$
- $$\begin{array}{c} \vdots \\ \text{O-CO-N-X---} \\ \vdots \end{array} \text{ ou } \begin{array}{c} \vdots \\ \text{---X-S-CO-N<} \\ \vdots \end{array}; \text{ Leurs thio-analogues [3]}$$
- 47/26 . . . Produits d'oxydation des dérivés de l'acide dithiocarbamique, p.ex. sulfures du thiuram [3]
- 47/28 . . Urées ou thiourées contenant les groupes >N-CO-N< ou >N-CS-N< (isourées, isothiourées A01N 47/42) [3]
- 47/30 . . . Dérivés contenant le groupe >N-CO-N-aryle ou >N-CS-N-aryle [3]
- 47/32 . . . contenant des groupes >N-CO-N< ou >N-CS-N< liés directement à un cycle cycloaliphatique [3]
- 47/34 . . . contenant les groupes
- $$\begin{array}{c} | \\ \text{>N-CO-N-CO-} \\ | \\ \text{>N-CO-N-C-O-}, \text{ >N-CO-N}\equiv\text{S---} \\ | \\ \text{>N-CO-N}\equiv\text{N-ou>N-CO-N-C-N<} \end{array}$$
- p.ex. biuret; Leurs thio-analogues; Produits de condensation urée-aldéhyde [3]
- 47/36 . . . contenant le groupe >N-CO-N< lié directement à au moins un hétérocycle; Leurs thio-analogues [3]
- 47/38 . . . contenant le groupe >N-CO-N< avec au moins un atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle; Leurs thio-analogues [3]
- 47/40 . l'atome de carbone comportant une double ou une triple liaison à l'azote, p.ex. cyanates, cyanamides (cyanamides inorganiques A01N 59/24) [3]
- 47/42 . . contenant des groupes -N=CX_2 , p.ex. isothiourée [3]
- 47/44 . . . Guanidine; Ses dérivés [3]
- 47/46 . . contenant des groupes -N=C=S [3]
- 47/48 . . contenant des groupes $\text{-S-C}\equiv\text{N}$ (A01N 43/00 à A01N 47/38 ont priorité) [3]

- 49/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant le groupe



≥ 1 , les deux X ensemble peuvent aussi représenter $-Y-$ ou une liaison directe carbone-carbone, et les atomes de carbone marqués d'un astérisque ne font partie d'aucun système cyclique à l'exception de celui qui peut être formé avec les atomes X, les atomes de carbone placés entre crochets font partie d'une structure acyclique ou cyclique quelconque, ou le groupe

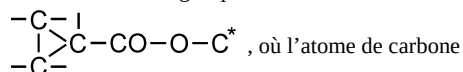


représente un atome de carbone ou Y, $n \geq 0$, et pas plus d'un de ces atomes de carbone n'est un chaînon du même système cyclique, p.ex. hormones juvéniles des insectes ou substances ayant le même effet (contenant des hydrocarbures A01N 27/00) [3]

- 51/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant les séquences d'atomes O-N-S, X-O-S, N-N-S, O-N-N ou O-halogène, sans considération du nombre de liaisons de chaque atome, aucun atome de ces séquences ne faisant partie d'un hétérocycle [3]

- 53/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés [3]

- 53/02 Esters contenant le groupe



marqué d'un astérisque est acyclique ou fait partie d'un cycle ou d'un système cyclique; Leurs thio-analogues [6]

- 53/04 . . comportant des hétérocycles [6]
 53/06 . . l'atome de carbone marqué d'un astérisque étant acyclique et lié directement à un atome de carbone d'un cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters benzyliques; Leurs thio-analogues [6]
 53/08 . . . avec des groupes aryloxy liés au cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters phénoxybenzyliques; Leurs thio-analogues [6]
 53/10 . . Esters non prévus dans les groupes A01N 53/04 ou A01N 53/06 [6]
 53/12 . Composés contenant le groupe
- $$\begin{array}{c} \text{C} - \text{I} \\ | \quad | \\ \text{C} - \text{C} - \text{X} \\ | \quad | \\ \text{C} \quad \text{Y} \end{array} \quad \text{, X ou Y étant un atome d'azote,}$$
- p.ex. amides des acides cyclopropane-carboxyliques [6]
 53/14 . Nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques [6]
 55/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant des éléments autres que le carbone, l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, l'azote et le soufre (contenant des composés organophosphorés A01N 57/00) [3]
 55/02 . contenant des atomes de métal [3]

- 55/04 . . d'étain [3]
 55/06 . . de mercure [3]
 55/08 . contenant du bore [3]
 55/10 . contenant du silicium [6]

- 57/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques du phosphore [3]

- 57/02 . les atomes liés au phosphore pouvant être choisis parmi différents atomes spécifiés et non couverts par un seul des groupes A01N 57/10, A01N 57/18, A01N 57/26, A01N 57/34 [3]
 57/04 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
 57/06 . . contenant des radicaux aromatiques [3]
 57/08 . . contenant des radicaux hétérocycliques [3]
 57/10 . comportant des liaisons phosphore-oxygène ou des liaisons phosphore-soufre (A01N 57/02 a priorité) [3]
 57/12 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
 57/14 . . contenant des radicaux aromatiques [3]
 57/16 . . contenant des radicaux hétérocycliques [3]
 57/18 . comportant des liaisons phosphore-carbone (A01N 57/02 a priorité) [3]
 57/20 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
 57/22 . . contenant des radicaux aromatiques [3]
 57/24 . . contenant des radicaux hétérocycliques [3]
 57/26 . comportant des liaisons phosphore-azote (A01N 57/02 a priorité) [3]
 57/28 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
 57/30 . . contenant des radicaux aromatiques [3]
 57/32 . . contenant des radicaux hétérocycliques [3]
 57/34 . comportant des liaisons phosphore-halogène; Sels de phosphonium [3]
 57/36 . comportant du phosphore comme chaînon d'un cycle [3]

- 59/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des éléments ou des composés inorganiques [3]

- 59/02 . Soufre; Sélénium; Tellure; Leurs composés [3]
 59/04 . Sulfure de carbone; Oxyde de carbone; Gaz carbonique (traitement des végétaux au gaz carbonique A01G 7/02) [3]
 59/06 . Aluminium; Calcium; Magnésium; Leurs composés [3]
 59/08 . Chlorures des métaux alcalins; Chlorures des métaux alcalino-terreux [3]
 59/10 . Fluorures [3]
 59/12 . Iode, p.ex. iodophores; Ses composés [3]
 59/14 . Bore; Ses composés [3]
 59/16 . Métaux lourds; Leurs composés [3]
 59/18 . . Mercure [3]
 59/20 . . Cuivre [3]
 59/22 . . Arsenic [3]
 59/24 . Cyanogène ou ses composés, p.ex. acide cyanhydrique, acide cyanique, cyanamide, acide thiocyanique [3]
 59/26 . Phosphore; Ses composés [3]

- 61/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des substances de composition non connue ou indéterminée, p.ex. des substances caractérisées uniquement par leur mode d'action [3]**
- 61/02 . Huiles minérales; Huiles de goudron; Goudrons; Leurs produits de distillation, d'extraction ou de conversion (contenant des composés chimiques individualisés isolés de ces substances A01N 27/00 à A01N 59/00) [3]

- 63/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des micro-organismes, des virus, des champignons microscopiques, des enzymes, des produits de fermentation ou des substances obtenues par ou extraites de micro-organismes ou de substances animales** (contenant des composés de constitution déterminée A01N 27/00 à A01N 59/00) [3]
- 63/02 . Produits de fermentation ou substances obtenues par ou extraites de micro-organismes ou de substances animales [3]
- 63/04 . Champignons microscopiques ou leurs extraits [3]
- 65/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des substances végétales, p.ex. des champignons supérieurs, de la racine de derris, ou leurs extraits** (contenant des composés de constitution déterminée A01N 27/00 à A01N 59/00) [3]
- 65/02 . Préparations obtenues à partir de tabac [3]